

AR Prefecture

047-214703233-20220321-38-DE
Reçu le 25/03/2022
Publié le 25/03/2022

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION N° 38

DÉPARTEMENT DE
LOT-ET-GARONNE

VILLE DE VILLENEUVE-SUR-LOT

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 Mars 2022

Heure de la séance : 19 H 30

Date d'envoi de la convocation : 15 mars 2022

Président de séance : Monsieur Guillaume LEPERS (Maire)

Secrétaire de séance : Mme Estelle HENAULT-BLINEAU

Étaient présents : MM. Et Mmes BALLEROY Vincent, BERTHOUMIEUX Vincent, BLAZEJCZYK Maëlle, BOUYSSONIE Thomas, CAGNIN Dominique, DAVELU-CHAVIN Anne-Marie, DE BRONDEAU Chantal, DELLIAUX Anne, FOURES Sylvie, GONCALVES David, GRANERI Florence, GUEUDIN Sylvie, GIULIANO Antoine, HENAULT-BLINEAU Estelle, HUC Serge, LADRECH Frédéric, LAVILLE Michel, LEPERS Guillaume, LEVEQUE Catherine, LOISEAU Xavier, MACALLI Daniel, MANDILE-PICOT Laurence, MARS Xavier, MOLDOVAN Dalia, REGNIER Gérard, ROSIER Jean-Eric, SUPPI Patricia, THOMAS-BOLLINI Léah, VAQUIER Béatrice, VOGLER Brice, ZEZYMBROUCK Eric,

Étaient représentés : Mme CHARGROS Dominique par Mme THOMAS-BOLLINI Léah, M. CLERC Xavier par Mme DAVELU-CHAVIN Anne-Marie, M. GUEUDIN Freddy par M. Jean-Eric ROSIER, M. ZIANI Samir par M. Xavier MARS

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis de la commission finances en date du 8 mars 2022.

Les éléments contenus dans le rapport ci-joint qui présente les prévisions du budget primitif pour l'année 2022.

Synthèse

Les hypothèses retenues sont construites sur un fonctionnement normal des services municipaux. Le parti pris pour la construction de ce budget repose sur une fin des contraintes sanitaires qui permet d'organiser des évènements, des manifestations et autorise les regroupements (théâtre, centre culturel, fêtes de fin d'année...). Nous le verrons, le budget de fonctionnement a été dimensionné pour permettre aux services municipaux de fonctionner « normalement » avec un volet animations renforcé.

Les projections d'épargne brute qui ont été réalisées tablent une épargne brute à hauteur de 3,3 M€ soit un taux d'épargne de 10,9%. Le volume des investissements est programmé à 8,4 M€ bruts. Cela nécessite de recourir à l'emprunt pour son financement (3,9 M€). Si l'encours de dette augmente légèrement, la capacité de désendettement reste, à 6 années, à un bon niveau de solvabilité.

AR Prefecture

047-214703233-20220321-38-DE
 Reçu le 25/03/2022
 Publié le 25/03/2022

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Epargne brute	3 931 K€	4 551 K€	4 499 K€	3 335 K€
Taux d'épargne brute	13,4%	15,7%	15,1%	10,9%
- Remboursement capital	2 873 K€	3 210 K€	3 216 K€	3 089 K€
= Epargne nette	1 058 K€	1 341 K€	1 283 K€	246 K€
PAI + PPI bruts	9 323 K€	4 447 K€	2 932 K€	8 439 K€
Résultat antérieur	1 279 K€	262 K€	1 233 K€	1 876 K€
Emprunts nouveaux	5 204 K€	1 000 K€	0 K€	3 940 K€
Encours de dette au 31/12	24 481 K€	22 271 K€	19 055 K€	19 906 K€
Capacité de désendettement	6,2 ans	4,9 ans	4,2 ans	6,0 ans

I - Une épargne brute qui s'infléchit suite à une relance des activités dans la ville

Les crédits de gestion sont en hausse de +23% soit +1 353 K€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Var BP22/CA21	Var BP22/CA19
Direction du cabinet	512 K€	450 K€	590 K€	797 K€	207 K€	286 K€
Direction action culturelle	871 K€	478 K€	622 K€	917 K€	295 K€	46 K€
Direction enfance jeunesse	111 K€	56 K€	80 K€	110 K€	30 K€	-1 K€
Direction générale adjointe	975 K€	970 K€	1 098 K€	1 206 K€	108 K€	231 K€
Direction Réglementation & Ad° Gale	253 K€	225 K€	203 K€	222 K€	19 K€	-31 K€
Direction Réussite éducative	663 K€	540 K€	655 K€	762 K€	106 K€	99 K€
Direction de la tranquillité publique	142 K€	139 K€	149 K€	184 K€	35 K€	42 K€
Direction des services techniques	2 312 K€	2 254 K€	2 412 K€	2 908 K€	496 K€	596 K€
Direction des sports et vie associative	207 K€	174 K€	188 K€	245 K€	58 K€	38 K€
Total crédits de gestion	6 045 K€	5 286 K€	5 998 K€	7 351 K€	1 353 K€	1 306 K€
<i>Variation annuelle en valeur</i>		-759 K€	712 K€	1 353 K€		
<i>Variation annuelle en %</i>		-13%	13%	23%		

Les comparaisons avec les réalisations des exercices précédents sont délicates car les dépenses se sont réalisées dans une moindre mesure du fait des confinements successifs en 2020 et des mesures barrières en 2021.

L'évolution des crédits 2022 répond à deux priorités. Une part est conjoncturelle, liée à l'inflation et à l'augmentation de coûts de l'énergie, l'autre relève de la politique de la municipalité qui souhaite dynamiser, relancer les activités culturelles, sportives, sociales dans la ville.

Les directions dont les crédits ont été renforcés sont principalement la direction du cabinet (+207 K€) qui pilote une partie des événements qui vont être programmés et la direction de la culture (+295 K€) qui pilote les établissements culturels (Théâtre, centre culturel, bibliothèque) mais également des manifestations. Il faut y rajouter la jeunesse et le sport.

En terme de reprise d'activité, les crédits de la cuisine centrale sont remis à niveau (+83 K€) ainsi que le retour des intervenants dans les écoles.

Les crédits de la direction générale adjointe sont impactés essentiellement par l'inscription de crédits formation supplémentaires (+47 K€) et une provision pour contentieux RH.

S'agissant de la direction des services techniques, l'accent a été mis sur le cadre de vie et en particulier la propreté, l'entretien des espaces verts (53 K€), la réfection des voiries (+60 K€). La hausse du coût de l'électricité génère un surcoût de 323 K€.

AR Prefecture

047-214703233-20220321-38-DE
 Reçu le 25/03/2022
 Publié le 25/03/2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Var BP22/CA21	Var BP22/CA19
Total crédits de gestion	6 045 K€	5 286 K€	5 998 K€	7 351 K€	1 353 K€	1 306 K€
Masse salariale	15 930 K€	15 834 K€	16 246 K€	16 652 K€	406 K€	721 K€
Total indemnités élus	234 K€	235 K€	242 K€	250 K€	8 K€	16 K€
Total subventions & participations	2 386 K€	2 305 K€	2 251 K€	2 417 K€	165 K€	30 K€
Total frais financiers	760 K€	746 K€	616 K€	549 K€	-67 K€	-211 K€
Total dépenses réelles de fonctionnement	25 356 K€	24 405 K€	25 353 K€	27 218 K€	1 865 K€	1 862 K€
Variation annuelle en valeur		-951 K€	947 K€	1 865 K€		
Variation annuelle en %		-4%	4%	7%		

La masse salariale est prévue en hausse de +406 K€ soit une hausse de +2,5% qui correspond à l'évolution tendancielle des rémunérations et carrières.

Les crédits « subventions et participations » sont en hausse en raison du soutien aux activités commerciales (Bastide enchantée) et sportives.

Les frais financiers sont en baisse (-67 K€) du fait de la réduction de l'encours de dette.

Les recettes de fonctionnement augmentent de +2% soit +702 K€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Var BP22/CA21	Var BP22/CA19
Direction du cabinet	9 K€	6 K€	83 K€	173 K€	90 K€	164 K€
Direction action culturelle	399 K€	223 K€	207 K€	286 K€	80 K€	-112 K€
Direction enfance jeunesse	219 K€	167 K€	222 K€	227 K€	5 K€	8 K€
Direction Réglementation & Ad° Gale	337 K€	356 K€	413 K€	314 K€	-99 K€	-23 K€
Direction ressources humaines	143 K€	42 K€	156 K€	144 K€	-12 K€	1 K€
Direction Réussite éducative	946 K€	690 K€	860 K€	687 K€	-173 K€	-259 K€
Direction de la tranquillité publique	311 K€	168 K€	221 K€	252 K€	31 K€	-59 K€
Direction des sports et vie associative	91 K€	56 K€	84 K€	72 K€	-12 K€	-19 K€
Total recettes de gestion	2 454 K€	1 709 K€	2 247 K€	2 155 K€	-92 K€	-299 K€
Direction des finances	26 833 K€	27 248 K€	27 605 K€	28 398 K€	793 K€	1 565 K€
Total recettes réelles de fonctionnement	29 287 K€	28 957 K€	29 851 K€	30 553 K€	702 K€	1 266 K€
Variation annuelle en valeur		-331 K€	895 K€	702 K€		
Variation annuelle en %		-1%	3%	2%		

Les droits d'entrées 2021 du secteur culturel ne retrouvent pas leur niveau d'avant la pandémie. En effet, une approche prudentielle sur les recettes intègre les incertitudes quant à la reprise rapide de l'affluence aux spectacles.

La fin des TAP (temps d'activités périscolaires) réduit les participations de l'Etat et de la CAF (-146 K€) pour la direction de la réussite éducative.

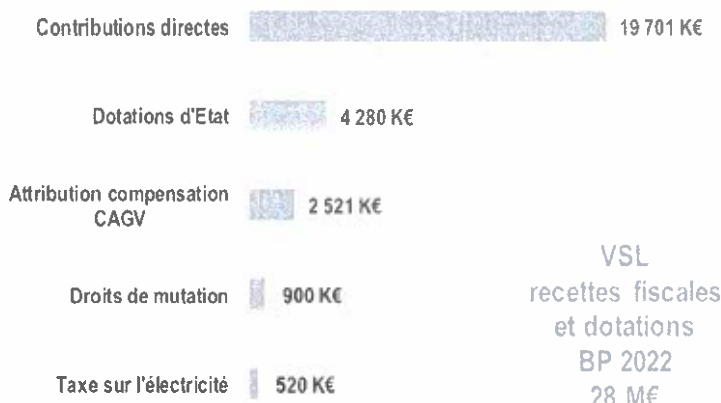
Il faut noter, pour la direction de la Réglementation, une prévision moindre des remboursements de sinistres (-65 K€) en 2022 alors qu'ils étaient élevés en 2021.

AR Prefecture

047-214703233-20220321-38-DE

Reçu le 25/03/2022

Publié le 25/03/2022



S'agissant de la fiscalité, la commune n'envisage pas d'augmentation de du taux de foncier bâti sur la durée du mandat.

Toutefois, la revalorisation des bases de foncier bâti, qui suit l'inflation N-1, sera en 2022 de +3,4% ce qui majorerait le produit fiscal de +649 K€.

	CA 2019	CA 2020	Var	CA 2021	Var	BP 2022	Var
CONTRIBUTIONS DIRECTES & COMPENSATIONS	18 465 K€	18 907 K€	+441 K€	19 052 K€	+146 K€	19 701 K€	+649 K€
ATTRIBUTION DE COMPENSATION CAGV	2 512 K€	2 512 K€	0 K€	2 521 K€	+8 K€	2 573 K€	+53 K€
FPIC : FONDS PEREQUATION COMMUNALE ET INTERCO	339 K€	339 K€	0 K€	339 K€	1 K€	340 K€	+1 K€
TAXES SUR L ELECTRICITE	488 K€	495 K€	+7 K€	517 K€	+22 K€	520 K€	+3 K€
DROITS DE MUTATION	743 K€	781 K€	+38 K€	1 019 K€	+238 K€	900 K€	-119 K€
DOTATION GLOBALE E FONCTIONNEMENT	2 509 K€	2 450 K€	-58 K€	2 424 K€	-26 K€	2 400 K€	-24 K€
DOTATION SOLIDARITE URBAINE	921 K€	966 K€	+46 K€	1 005 K€	+38 K€	1 040 K€	+35 K€
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	545 K€	539 K€	-5 K€	510 K€	-30 K€	500 K€	-10 K€
AUTRES RECETTES	307 K€	258 K€	-49 K€	218 K€	-40 K€	418 K€	+200 K€
Total	26 829 K€	27 248 K€	+419 K€	27 605 K€	+357 K€	28 393 K€	+788 K€

Dans nos hypothèses, la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat est estimée en baisse de -24 K€ mais serait compensée par la hausse de la Dotation de solidarité urbaine.

Une approche prudentielle a été appliquée sur les droits de mutation, par rapport aux années précédentes, même si la dynamique enclenchée sur le marché immobilier villeneuvois devrait se poursuivre.

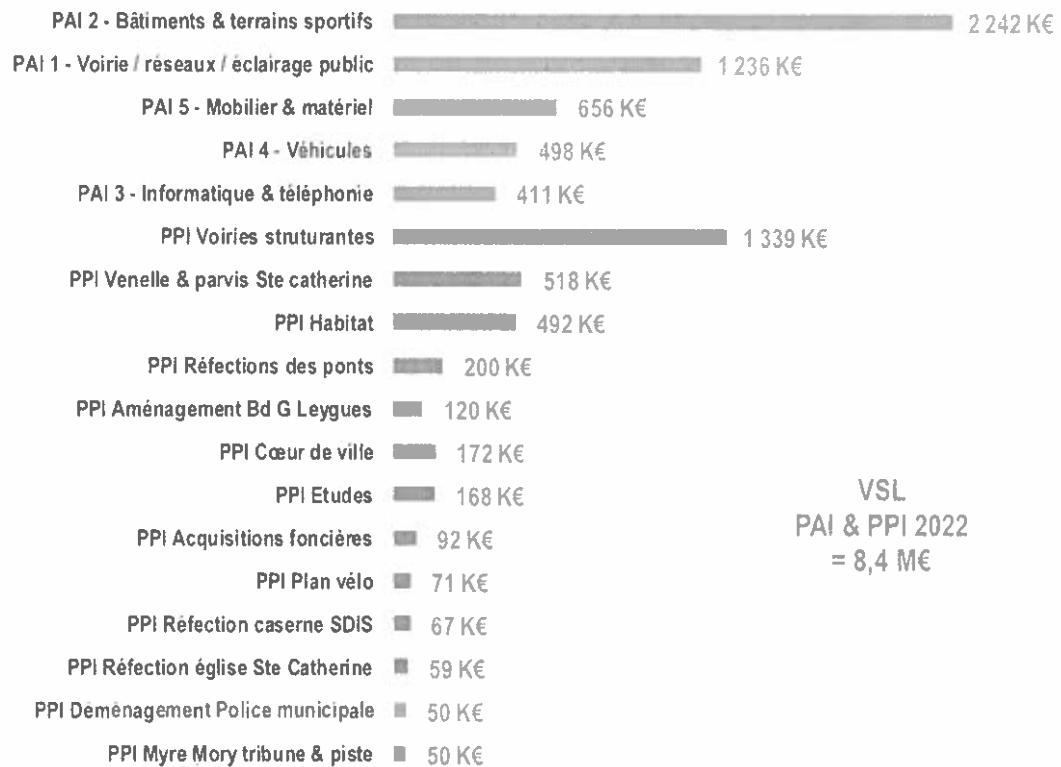
Dans les autres recettes, sont comptabilisées 100 K€ de dotation de solidarité communautaire qui correspond à une estimation de la dotation qui va être versée aux communes, par la CAGV, selon des critères de richesses, ainsi qu'une reprise sur provision de 100 K€. Une hausse de l'attribution de compensation versée par la CAGV est prévue en hausse (+53 K€) pour le partage de la réduction RH du pôle ressources en 2021.

II - Une relance de l'investissement

Les investissements (PAI = Plan Annuel d'Investissement, PPI = Plan Pluriannuel d'Investissement) correspondent au lancement de nouvelles opérations.

AR Prefecture

047-214703233-20220321-38-DE
Reçu le 25/03/2022
Publié le 25/03/2022



VSL
PAI & PPI 2022
= 8,4 M€

Le détail des opérations est présenté ci-dessous.

AR Prefecture

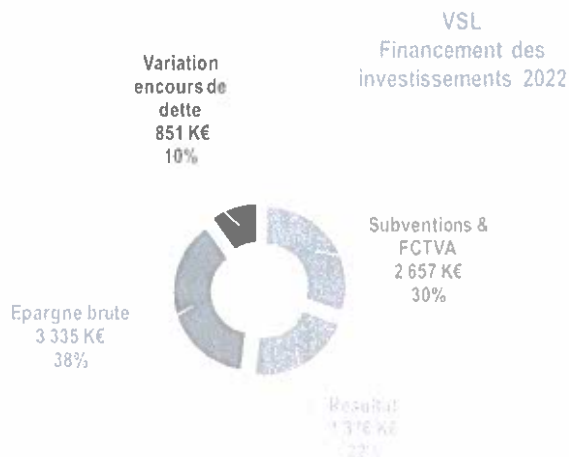
047-214703233-20220321-38-DE
 Reçu le 25/03/2022
 Publié le 25/03/2022

Libellé	2 022
PARVIS STE CATHERINE - PLANTATIONS	95 000
VENELLE DE PARIS - TRAVAUX	216 408
PARVIS STE CATHERINE - ECLAIRAGE LED	57 300
VENELLE DE PARIS - ETUDE PAYSAGERE	3 000
VENELLE DE PARIS - PARVIS STE CATHERINE	86 734
VENELLE DE PARIS - TRAVAUX IMMEUBLE STE CATH	59 468
Total PPI 10 - VENELLE DE PARIS	517 910
HARAS VSL - SOULTE IFCE	32 000
ACQUISITIONS DIVERSES	10 000
VOIE VERTE ROGE	50 000
Total PPI 12 - CESSIONS ET ACQUISITIONS FONCIERES	92 000
OPAH RU - AIDES RENOV LOGEMENTS	203 920
ORI ET ACQUISITIONS DIVERSES	100 000
OPAH RU III - SUBV BAILLEURS & COPRO	77 600
OPAH RU - AIDES POUR FACADES	35 000
HABITAT - AIDES COMMERCES	35 000
OPAH RU III - SUM ANIMATION	20 000
LHI - TRAVAUX D'OFFICE	10 000
OPAH RU ORI - SUM ANIMATION	6 060
OPAH RU III - SUM ANIMATION COPRO	4 000
Total PPI 13 - PPI HABITAT	491 580
HARAS ETUDES DESTINATION	20 000
THEATRE - ETUDE RENOVATION	18 276
ETUDES PROJETS	120 000
MUSEE ARCHEOLOGIQUE ETUDES	10 000
Total PPI 14 - RENOVATION THEATRE	168 276
ECLAIRAGE PUBLIC - LED COEUR DE VILLE	402 846
ECLAIRAGE PUBLIC - MARECHAL LECLERC	90 109
ECLAIRAGE PUBLIC - PARC HOTEL DE VILLE	30 000
ECLAIRAGE PUBLIC - MISE EN VALEUR THEATRE	30 000
PARKING ANNONCIADES	115 750
VOIRIE - SECURITE ECOLE MAROT	110 000
MAR LECLERC ENFOUSSEMENT DES LIGNES	77 000
ECOLE-REFECTION COURS	75 160
PLACETTE LAKANAL REFECTION	70 000
VOIRIE - SECURITE ECOLE BERT	60 000
CRECHE PAULLAC AECRDS	50 000
RUE DES VIGNES TROTTOIR	42 000
MAR LECLERC PLANTATIONS	40 000
VOIRIE - CHEMINEMENT PIETONS COURBIAC	30 000
CHEMIN DES VIGNES RAQUETTES RETOURNEMENT	30 000
MAGNAC CLOTURE ET ACCES	20 000
AVENUE MYRE MORY ILOTS	20 000
AVENUE CAYREL ILOTS	15 000
VOIRIE - SECURITE ECOLE BUISSON	10 000
MDJ FONTANELLES TERRAIN BASKET	10 000
CARREFOUR CAP DE L HOMME MINI GIRATOIRE	5 500
ECOLE MAROT CREATION PARKING	2 700
Total PPI 18 - GROSSES OPERATIONS DE VOIRIE	1 336 065
COEUR DE VILLE - FJT PART HABITALYS	146 679
COEUR DE VILLE - ILOTS CIEUTAT ACQUIS FONCIERES	10 000
COEUR DE VILLE - ILOTS DE DUON ACQUIS FONCIERES	10 000
COEUR DE VILLE - BERGES LOT CIRCULATION	4 860
Total PPI 20 - COEUR DE VILLE	171 539
MYRE MORY TRIBUNE ET VESTIAIRES	50 000
Total PPI 21 - MYRE MORY	50 000
TRAVAUX EGLISE STE CATHERINE	59 000
Total PPI 22 - EGLISE STE CATHERINE	59 000
PART REFECTION CASERNE SDIS	67 000
Total PPI 23 - REFECTION CASERNE SDIS	67 000
COEUR DE VILLE - BOULEVARD G LEYGUES	120 000
Total PPI 24 - BOULEVARD GEORGES LEYGUES	120 000
PONT LABOURDETTE REFECTION	200 000
Total PPI 25 - REFECTION DES PONTS	200 000
PLAN VELO AMENAGEMENT VOIRIE	50 000
PLAN VELO AMENAGEMENT VOIRIE	20 833
Total PPI 26 - PLAN VELO	70 833
TRIBUNAL DEMENAGEMENT POLICE	50 000
Total PPI 27 - DEMENAGEMENT POLICE	50 000
REGROUPEMENT CENTRES DE LOISIRS - MOBILIER	1 598
REGROUPEMENT CENTRES DE LOISIRS - MAITRISE D OEUVR	1 055
Total PPI 8 - REGROUPEMENT CENTRES DE LOISIRS	2 653

VENELLE DE PARIS - SUBV DSL	254 480
VENELLE DE PARIS - SUBVENTION CAGV	51 000
VENELLE DE PARIS - SUBV CAGV	48 935
VENELLE DE PARIS - SUBV SDEE 47	10 000
Total PPI 10 - VENELLE DE PARIS	367 385
CESSION CLINIQUE DU PARC	160 000
CESSION MAGNAC	210 000
CESSION HANGARS DESSEIX	39 000
Total PPI 12 - CESSIONS ET ACQUISITIONS FONCIERES	899 000
CESSION IMMEUBLE FJT A HABITALYS	100 000
OPAH - SUBV CAGV POUR ANIMATION	16 500
OPAH - SUBV ANAH POUR ANIMATION	13 000
LHI - REMBOURSEMENTS TRAVAUX D OFFICE	10 000
Total PPI 13 - PPI HABITAT	139 500
DSL - ECLAIRAGE PUBLIC - PLAN LED	140 000
Total PPI 18 - GROSSES OPERATIONS DE VOIRIE	140 000
HALLE LAKANAL FEDER	71 600
Total PPI 7 - HALLE LAKANAL	71 600

AR Prefecture

047-214703233-20220321-38-DE
Reçu le 25/03/2022
Publié le 25/03/2022



Le résultat antérieur avec 1,9 M€ couvre 22% des dépenses d'investissement.

L'épargne brute est mobilisée pour 38%, les subventions/FCTVA pour 30%.

L'emprunt est la variable d'ajustement. Le différentiel entre les emprunts remboursés et les nouveaux emprunts est de 851 K€.

III – Une situation financière maîtrisée et des ratios financiers respectés

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Epargne brute	3 931 K€	4 551 K€	4 499 K€	3 335 K€
Taux d'épargne brute	13,4%	15,7%	15,1%	10,9%
- Remboursement capital	2 873 K€	3 210 K€	3 216 K€	3 089 K€
= Epargne nette	1 058 K€	1 341 K€	1 283 K€	246 K€
PAI + PPI bruts	9 323 K€	4 447 K€	2 932 K€	8 439 K€
Resultat antérieur	1 279 K€	262 K€	1 233 K€	1 876 K€
Emprunts nouveaux	5 204 K€	1 000 K€	0 K€	3 940 K€
Encours de dette au 31/12	24 481 K€	22 271 K€	19 055 K€	19 906 K€
Capacité de désendettement	6,2 ans	4,9 ans	4,2 ans	6,0 ans

L'épargne brute additionnée au résultat antérieur permettent de financer un plan d'investissement conséquent (PAI + PPI Bruts) tout en maîtrisant l'endettement qui restera en dessous de 20 M€ fin 2022.

La trajectoire financière, les ratios de pilotage sont atteints (épargne brute >à 10% et capacité de désendettement inférieure à 10 ans).

AR Prefecture

047-214703233-20220321-38-DE
 Reçu le 25/03/2022
 Publié le 25/03/2022

Chapitre	Libellés	2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 183 387.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	16 651 833.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	54 000.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 312 664.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 764 387.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 666 626.00
66	CHARGES FINANCIERES	548 911.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	53 400.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	60 000.00
	Total chapitres dépenses de fonctionnement	31 295 208.00
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 699 202.54
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	101 176.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	78 484.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	280 151.06
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	10 000.15
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 089 370.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	710 431.84
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	601 108.48
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 125 323.66
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	991 925.27
	Total chapitres dépenses d'investissement	13 687 173.00

Chapitre	Libellés	2022
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	640 855.98
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	85 000.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	101 176.00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 453 517.00
73	IMPOTS ET TAXES	23 467 944.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 267 508.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	126 678.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	52 110.02
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	100 419.00
	Total chapitres recettes de fonctionnement	31 295 208.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 312 664.00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	999 000.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 764 387.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	78 484.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 489 713.51
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 102 676.49
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 940 248.00
	Total chapitres recettes d'investissement	13 687 173.00

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 31 / Représentés : 4

Suffrages exprimés : 35

Avec 27 voix Pour, 4 Contre et 4 Abstentions,

Décide

D'adopter le budget primitif 2022.

Avec 35 voix Pour,

Décide

D'approuver les taux d'imposition suivants pour l'année 2022 :

- Taxe d'habitation : 17,90%
- Taxe sur le foncier bâti : 65,82% (taux VSL = 38,49% + taux CD47 = 27,33%)
- Taxe sur le foncier non-bâti : 128,72%

Villeneuve-sur-Lot, le 21 mars 2022

Copie certifiée conforme

Le Maire,

Télétransmise le 25 MARS 2022

Affichée le 25 MARS 2022

Certifiée exécutoire le 30 MARS 2022

Guillaume LEPERS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.